



Pourquoi faut-il, d'abord, donner à l'Appel national pour la tsédaka ?

D'abord parce que l'argent va là où il doit aller.

Les programmes subventionnés le sont en fonction de leur qualité, de leur urgence. La répartition du montant collecté pendant la campagne de l'Appel national pour la tsédaka est effectuée, par un comité d'experts du Fonds Social Juif Unifié, en toute transparence, en fonction des besoins sociaux réels de la communauté.

Les frais de promotion de la collecte sont strictement contrôlés. L'Appel national pour la tsédaka est la seule campagne nationale de collecte unitaire de la communauté. Elle a pour partenaires les consistoires et les associations juives.

Pourquoi le système de protection sociale français doit-il être complété par l'action des associations juives ?

1. Le système de protection sociale français se réduit, d'une part parce que les finances de la sécurité sociale sont à la baisse (plus de chômage, moins de rentrées fiscales), d'autre part parce que le système de santé français est coûteux, qu'il le deviendra de plus en plus avec le vieillissement de la population et qu'enfin il souffre d'abus et de gaspillages.

2. Les pouvoirs publics encouragent le passage au secteur privé, même partiel, de la santé. Il s'opère un rééquilibrage entre la part de la sécurité sociale et les assurances privées ou mutuelles dans la prise en charge des actes médicaux selon des critères d'urgence ou de « confort ». Dans le secteur des services à la personne, l'entrée du secteur privé vient concurrencer le secteur public ou associatif.

Cela coûte de plus en plus cher de se soigner.

Par conséquent, les mécanismes de solidarité communautaire sont et seront de plus en plus sollicités.

Des exemples : 10 à 15% des microcrédits, octroyés par le Fonds Social Juif Unifié, concernent des actes de santé (prothèses auditives, dentaires,...).

De ce point de vue, on ne s'étonne pas du formidable essor du dispositif Ezra Santé, qui en 2008, faisait état de 29% d'appels à l'aide liés au coût trop élevé des soins, soit une augmentation de plus de 6% en un an.

Ce sont très directement les foyers modestes, en particulier les travailleurs pauvres, qui en subissent les conséquences.

Le Fonds Social Juif Unifié anticipe la logique de réorganisation de la solidarité de l'Etat vers le citoyen.

3. La demande de structures spécifiquement juives, entre autres dans le champ du handicap et de la personne âgée, augmente.

Un premier cercle de personnes dites «traditionalistes» constitue la base de ces établissements du fait, notamment, du respect de la cacherout et du calendrier juif. Mais pas seulement. Les études sur les survivants de la Shoah et sur l'isolement relationnel des personnes âgées soulignent l'importance de la demande de solidarité communautaire, tout de suite après la solidarité familiale.

En 2009, les études indiquent qu'environ 70 % des personnes âgées utilisatrices de services d'assistance communautaire et tous secteurs confondus (maison de retraite, maintien à domicile, etc) sont juifs.

Ces 70% ne représentent eux-mêmes que 30% des personnes juives de la même classe d'âge ou confrontés aux mêmes problématiques de dépendance. Les autres fréquentent des établissements ou des services publics ou privés.

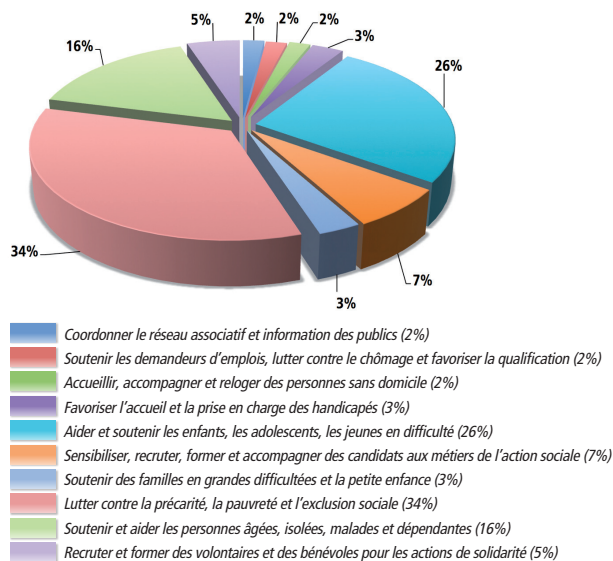
4. La tsédaka, la justice sociale ou encore la solidarité juive, est inséparable de la vie juive communautaire. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'une demande de bénéficiaires, mais aussi d'une offre qui va au devant de son public, d'où la forte croissance du secteur associatif de la communauté juive de France.

Utilisation, en 2009, de la collecte 2008 de l'Appel national pour la tsédaka

- Les dons collectés ont été répartis sur 169 programmes dont les bourses cantines Latalmid, les bons vacances, le financement de formations, les vacances pour personnes âgées et 13 programmes inter associatifs (social, socio-éducatif, personnes âgées).
- 56 associations sociales ont bénéficié, en 2008, de la collecte avec une orientation marquée pour des initiatives caritatives de terrain. A noter des subventions pour des programmes concernant 23 écoles et 6 mouvements de jeunesse.

Répartition de la collecte 2008

La campagne 2008 de l'Appel national pour la tsédaka a permis de collecter : 2 735 322 euros.



Les grandes thématiques sociales subventionnées en 2009

- **La lutte contre l'isolement social et relationnel des personnes âgées.** L'année a été marquée par une augmentation générale des sollicitations des services sociaux par les seniors, réparties entre 50% de demandes d'aides financières et 50% de lien social. En ce qui concerne le réseau Ezra : la demande des personnes âgées, sur un total des interventions, était déjà passée de 15 à 20% entre 2007 et 2008.

(suite) Les grandes thématiques sociales subventionnées en 2009

• **Le renforcement du lien social.** Les subventions aux structures de lien social ont été augmentées : Amicale de l'Ose, Cercle Bernard Lazard, Farband, FSJF, Coopération féminine, réseau Ezra, E-seniors qui œuvre à la réduction de la fracture numérique des personnes âgées avec initiation et formation à Internet et à l'outil informatique, la chambre aux étoiles qui développe l'hébergement d'étudiants chez des personnes âgées, les fonds de bourses vacances pour les personnes âgées. A noter le doublement de la subvention à l'Adiam pour le maintien à domicile et la prise en charge d'heures non couvertes par l'allocation perte d'autonomie et les différentes aides publiques.

Répartition d'un don de 1000 euros

Lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale : **326,60 euros**

Aide et soutien aux enfants, adolescents et jeunes en difficulté : **262,00 euros**

Soutien et aide aux personnes âgées, isolées, malades et dépendantes : **159,80 euros**

Sensibilisation, recrutement, formation et accompagnement des candidats aux métiers de l'action sociale : **70,40 euros**

Recrutement et formation des volontaires et des bénévoles pour mener des actions de solidarité : **52,90 euros**

Soutien aux familles et à la petite enfance : **33,80 euros**

Accueil et prise en charge des personnes handicapées : **29,70 euros**

Soutien des demandeurs d'emplois, lutte contre le chômage et qualification : **23,70 euros**

Coordination du réseau associatif et information des publics : **21,90 euros**

Accueil, accompagnement et relogement des personnes sans domicile, des demandeurs d'asile et des réfugiés : **19,20 euros**

Envoyez votre don à AUJF-Tsedaka :

39 rue Broca 75005 Paris, 4 impasse Dragon 13006 Marseille, 55 rue Clément Roassal 06000 Nice, 1a rue René Hirschler 67000 Strasbourg, 2 place Riquet 31000 Toulouse, 113 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon.

Ou connectez-vous sur

www.tsedaka.fsju.org



N° Indigo 0 820 820 808

0,12 € TTC / MN